

DÉFINITIONS

Client : co-contractant de SAS VALÉRIE GUILLEMOT CONSEIL CARRIÈRE ET COMPÉTENCES

Formation ou prestations interentreprises : formation sur catalogue réalisée dans nos locaux ou dans des locaux mis à disposition par SAS VALÉRIE GUILLEMOT CONSEIL CARRIÈRE ET COMPÉTENCES.

Formation ou prestation intra-entreprise : formation réalisée sur mesure pour le compte d'un Client réalisée dans nos locaux, dans les locaux du Client ou dans des locaux mis à la disposition par le Client ou par SAS VALÉRIE GUILLEMOT CONSEIL CARRIÈRE ET COMPÉTENCES.

Formation ou prestations à distance : formation réalisée par le stagiaire en autonomie grâce à des supports écrits, audios ou vidéos.

OBJET ET CHAMP D'APPLICATION

Toute commande de formation ou prestation implique l'acceptation sans réserve par le Client et son adhésion pleine et entière aux présentes conditions générales de vente qui prévalent sur tout autre document du Client, et notamment sur toutes conditions générales d'achat.

DOCUMENTS CONTRACTUELS

Pour toute formation, SAS VALÉRIE GUILLEMOT CONSEIL CARRIÈRE ET COMPÉTENCES fait parvenir au Client, une convention de formation professionnelle continue établie selon les articles L6353-1 et L6353-2 du Code du travail. Le Client s'engage à retourner dans les plus brefs délais à SAS VALÉRIE GUILLEMOT CONSEIL CARRIÈRE ET COMPÉTENCES un exemplaire signé et portant son cachet commercial. Une attestation de présence peut être adressée au Client sur demande.

FORMATIONS OU PRESTATIONS INTERENTREPRISES

Conditions Financières : L'acceptation de SAS VALÉRIE GUILLEMOT CONSEIL CARRIÈRE ET COMPÉTENCES étant conditionnée par le règlement intégral de la facture, SAS VALÉRIE GUILLEMOT CONSEIL CARRIÈRE ET COMPÉTENCES se réserve expressément le droit de disposer librement des places retenues par le Client, tant que les



frais d'inscription n'auront pas été couverts dans les conditions prévues ci-dessous.

Les factures sont émises à l'inscription : Conditions générales de vente. 240319 SAS VALÉRIE GUILLEMOT CONSEIL CARRIÈRE ET COMPÉTENCES se réserve la possibilité d'ajourner une session de formation et ce sans indemnités, au plus tard une semaine avant la date prévue, pour des raisons pédagogiques.

FORMATIONS OU PRESTATIONS INTRAENTREPRISE

Conditions Financières: Une proposition commerciale et financière sera préalablement établie par SAS VALÉRIE GUILLEMOT CONSEIL CARRIÈRE ET COMPÉTENCES. L'inscription est validée sous réserve du paiement intégral de la formation ou prestation. Des facilités de paiement en plusieurs fois peuvent être proposés au Client. En cas de paiement en plusieurs fois, le non-paiement d'une échéance, après mise en demeure restée sans effet dans les 5 jours ouvrables, SAS VALÉRIE GUILLEMOT CONSEIL CARRIÈRE ET COMPÉTENCES se réserve la faculté de suspendre toute formation ou prestation en cours et /ou à venir.

REMPLACEMENT D'UN PARTICIPANT

SAS VALÉRIE GUILLEMOT CONSEIL CARRIÈRE ET COMPÉTENCES offre au Client la possibilité de remplacer un participant sans facturation supplémentaire jusqu'à l'ouverture de la session de formation concernée, Toute demande de remplacement devra être adressée par écrit.

CONDITIONS D'ANNULATION DES FORMATIONS PAR LE CLIENT

Toute annulation par le Client doit être communiquée par écrit.

- Pour les formations ou prestations Interentreprises : Pour toute annulation, moins de 10 jours ouvrables avant le début du stage, le montant de la formation restera immédiatement exigible à titre d'indemnité forfaitaire.
- Pour les formations ou prestations intra-entreprises : Pour toute annulation communiquée par le Client à moins de 21 jours calendaires et au moins 8 jours calendaires avant la session de formation, 50% du montant de la formation sera facturée par SAS VALÉRIE GUILLEMOT CONSEIL CARRIÈRE ET COMPÉTENCES à ce dernier. Pour toute annulation communiquée par le Client à moins de 8 jours calendaires avant la session de formation, 100% du montant de la formation sera facturée à ce dernier.



DÉMATÉRIALISATION DES SUPPORTS

Dans le cadre d'un engagement de SAS VALÉRIE GUILLEMOT CONSEIL CARRIÈRE ET COMPÉTENCES pour l'environnement, les supports fournis sont des supports dématérialisés autant que possible. Conditions générales de vente. 240319

PRIX ET RÈGLEMENTS

Tous nos prix sont indiqués en euros et hors taxes. Ils sont à majorer de la TVA au taux en vigueur. Toute formation commencée est due en entier. Les factures sont payables en euros, à 15 jours date de facture, sans escompte et à l'ordre de Valérie Guillemot Conseil Carrière et Compétences

Toute somme non payée à l'échéance donnera lieu au paiement par le Client de pénalités de retard au taux d'intérêt appliqué par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement la plus récente majoré de 10 points de pourcentage. Ces pénalités sont exigibles de plein droit, dès réception de l'avis informant le Client qu'elles ont été portées à son débit.

Outre les pénalités constatées en cas de retard de paiement, le Client sera redevable d'une indemnité forfaitaire de 40€ pour frais de recouvrement conformément aux articles L441-6 c. com. et D. 441-5 c. com. SAS VALÉRIE GUILLEMOT CONSEIL CARRIÈRE ET COMPÉTENCES se réserve néanmoins le droit de réclamer une indemnisation complémentaire, sur justification, lorsque les frais réellement exposés sont supérieurs à ce montant.

RÈGLEMENT PAR UN OPCO

Dans le cas d'une formation, si le Client souhaite que le règlement soit émis par l'OPCO dont il dépend, il lui appartient :

- de faire une demande de prise en charge avant le début de la formation et de s'assurer de la bonne fin de cette demande ;
- de l'indiquer explicitement sur son bulletin d'inscription ou sur son bon de commande ;
- de s'assurer de la bonne fin du paiement par l'OPCO qu'il aura désigné.

Si l'OPCO ne prend en charge que partiellement le coût de la formation, le reliquat sera



facturé au Client. Si SAS VALÉRIE GUILLEMOT CONSEIL CARRIÈRE ET COMPÉTENCES n'a pas reçu l'accord de prise en charge de l'OPCA au 1er jour de la formation, ou s'il n'y a pas de subrogation de règlement, le Client sera facturé de l'intégralité du coût du stage. En cas de non-paiement par l'OPCO, pour quelque motif que ce soit, le Client sera redevable de l'intégralité du coût de la formation et sera facturé du montant correspondant.

REFUS DE COMMANDE

Conditions générales de vente. 240319 Dans le cas où un Client passerait une commande à SAS VALÉRIE GUILLEMOT CONSEIL CARRIÈRE ET COMPÉTENCES sans avoir procédé au paiement de la (des) commande(s) précédente(s), SAS VALÉRIE GUILLEMOT CONSEIL CARRIÈRE ET COMPÉTENCES pourra refuser d'honorer la commande et de délivrer les formations ou prestations concernées, sans que le Client puisse prétendre à une quelconque indemnité, pour quelque raison que ce soit.

INFORMATIQUE ET LIBERTÉS

Le Client est informé que les informations à caractère personnel qui sont communiquées à SAS VALÉRIE GUILLEMOT CONSEIL CARRIÈRE ET COMPÉTENCES en application et dans l'exécution des commandes et/ou ventes pourront être communiquées aux partenaires contractuels de SAS VALÉRIE GUILLEMOT CONSEIL CARRIÈRE ET COMPÉTENCES pour les besoins des dites commandes.

Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, dite Loi Informatique et Libertés, mise à jour par la loi du 6 août 2004, le Client dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données personnelles le concernant. Ce droit est exerçable en faisant une demande par e-mail ou par courrier adressé à SAS VALÉRIE GUILLEMOT CONSEIL CARRIÈRE ET COMPÉTENCES.

PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Pour les formations et prestations interentreprises et les formations et prestations à distance les droits de reproduction, d'utilisation, de diffusion, d'adaptation, de modification, d'exploitation des supports de formation Interentreprises restent la propriété exclusive de SAS VALÉRIE GUILLEMOT CONSEIL CARRIÈRE ET COMPÉTENCES et ne peuvent donc pas être cédés au Client.

Pour les formations intra-entreprises :



Sous réserve du complet paiement du prix de la session de formation, SAS VALÉRIE GUILLEMOT CONSEIL CARRIÈRE ET COMPÉTENCES pourra céder au Client les droits de reproduction, d'utilisation, de diffusion, d'adaptation, de modification et d'exploitation des supports de formation, pour un usage exclusivement interne et dans des conditions devant être définies entre les parties.

RESPONSABILITÉ

SAS VALÉRIE GUILLEMOT CONSEIL CARRIÈRE ET COMPÉTENCES pourra être tenu responsable de tout dommage direct subi par le Client et résultant de l'exécution des actions de formation ou prestations. Conditions générales de vente. 240319 L'indemnité due au Client, en réparation de son préjudice, ne pourra dépasser le montant correspondant aux sommes versées par le Client à SAS VALÉRIE GUILLEMOT CONSEIL CARRIÈRE ET COMPÉTENCES au titre de l'année civile pendant laquelle le dommage a eu lieu.

CONFIDENTIALITÉ

Toutes informations (hors celles accessibles au public) dont SAS VALÉRIE GUILLEMOT CONSEIL CARRIÈRE ET COMPÉTENCES ou le Client aura eu connaissance ou qui auront été communiquées par l'autre partie ou par un client un tiers, antérieurement ou durant l'exécution du contrat, sont strictement confidentielles et chacune des parties s'interdit de les divulguer.

Pour les besoins de l'exécution des prestations, chacune des parties n'est autorisée à communiquer les informations susvisées qu'à ses préposés et/ou éventuels sous-traitants autorisés; chacune des parties se porte fort du respect de cette obligation par ses préposés et/ou éventuels sous-traitants. Chacune des parties s'engage à restituer (ou détruire, au choix de l'autre partie) lesdites informations ainsi que leur copie, dans les 5 jours ouvrés après le terme ou la résiliation du contrat ou du bon de commande, sur simple demande de l'autre partie. La présente clause autorise SAS VALÉRIE GUILLEMOT CONSEIL CARRIÈRE ET COMPÉTENCES à communiquer les informations au sein du Groupe ORIENTACTION® pour les prestations relevant de la marque ORIENTACTION®. Les Parties seront liées par la présente obligation de confidentialité pendant une durée de deux ans à compter de la cessation de leurs relations contractuelles.

COMMUNICATION

Le Client autorise expressément SAS VALÉRIE GUILLEMOT CONSEIL CARRIÈRE ET COMPÉTENCES et ses filiales à mentionner son nom, son logo et à faire mention à titre de



références de la souscription à une commande et de toute opération découlant de son application dans l'ensemble de leurs documents commerciaux.

RENONCIATION

Le fait pour SAS VALÉRIE GUILLEMOT CONSEIL CARRIÈRE ET COMPÉTENCES de ne pas se prévaloir à un moment donné de l'une quelconque des clauses des présentes, ne peut valoir renonciation à se prévaloir ultérieurement de ces mêmes clauses.

LOI APPLICABLE

Les Conditions Générales et tous les rapports entre SAS VALÉRIE GUILLEMOT CONSEIL CARRIÈRE ET COMPÉTENCES et ses Clients relèvent de la Loi française. Conditions générales de vente. 240319

ATTRIBUTION DE COMPÉTENCES

Tous litiges qui ne pourraient être réglés à l'amiable seront de la COMPETENCE EXCLUSIVE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DU SIEGE SOCIAL DE SAS VALÉRIE GUILLEMOT CONSEIL CARRIÈRE ET COMPÉTENCES, soit Avignon, quel que soit le siège ou la résidence du Client, nonobstant pluralité de défendeurs ou appel en garantie.

Cette clause attributive de compétence ne s'appliquera pas au cas de litige avec un Client non professionnel pour lequel les règles légales de compétence matérielle et géographique s'appliqueront.

ÉLECTION DE DOMICILE

L'élection de domicile est faite par Valérie Guillemot Conseil Carrière et Compétences à son siège social.